

OBJET : Archives de la mairie : Demande de subvention auprès du département de l'Ain pour le classement du fonds des archives communales pour la 2^{ème} tranche

N° 2025-35

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de RIGNIEUX LE FRANC**

SEANCE DU 16 juillet deux mil vingt-cinq

Date de convocation : 9 juillet 2025

Date d'affichage : 9 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 juillet à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit de la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal PAIN, Maire.

Présents : PAIN Pascal, BERNARD Xavier, BOILEAU Pierre, CHOMEL Lionel, MARCELIN Valérie, MARTEL Anne, RIGOLLET Maryse, ROSSI Jean-Yves, THIEVON Yves, THOMAZET Fabien,

Absents Excusés : Mmes BOBAND Céline, BRICAUD Maryline, KLEIN Aurélie, M. HOWSE Willy,

Secrétaire de séance : Mme MARCELIN Valérie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le service des Archives départementales de l'Ain a procédé, le 09 octobre 2023, à une inspection des archives de la commune.

Le compte-rendu établi à l'issue de cette visite précise que les archives de la commune n'ayant jamais été classées, il s'avère indispensable de faire réaliser une opération d'élimination réglementaire et de classement par des archivistes professionnels.

Cette opération permettra, d'une part, de libérer l'espace nécessaire à la conservation des archives produites à l'avenir et, d'autre part, d'identifier les documents qui présentent un intérêt pour l'histoire de la commune et doivent être définitivement conservés.

Un diagnostic a été établi par le Service des Archives du Centre de Gestion de l'Ain. La proposition d'intervention de ce service fait état d'une dépense totale de 12 750,00€ (montant non soumis à TVA) répartie en deux tranches de travaux :

- première tranche pour 7 625,00 € envisagée en 2025 ;
- deuxième tranche pour 5 125,00 € qui pourrait être réalisée en 2026.

Ce devis a été validé, le 10 février 2025, par les Archives départementales de l'Ain.

Cette opération de classement peut bénéficier d'une aide financière du Département dans le cadre du dispositif de sauvegarde des archives communales à hauteur de 45 % de la dépense HT.

Il rappelle également que le conseil municipal a validé par délibération N°2025-06 du 18 février 2025, l'opération de classement du fonds des archives communales et la demande de subvention auprès du Département de l'Ain dans le cadre du dispositif de sauvegarde des archives communales pour la première tranche.

Accusé de réception en préfecture
001-210103255-20250716-delib2025-35-DE
Date de télétransmission : 17/07/2025
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Afin de programmer en 2026, la deuxième phase de tri et de classement du fonds des archives communales, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès des Archives départementales de l'Ain d'un montant de **2 306,00 €** (5 125,00 x 45%).

Le reste à charge pour la commune s'élèverait alors à 2 819,00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** l'opération de classement du fonds des archives communales pour la deuxième tranche auprès du service des archives du Centre de Gestion de l'Ain,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus présenté,
- **SOLLICITE** auprès du département de l'AIN, une subvention à hauteur de 45 % des dépenses soit un montant de **2 306,00 €** dans le cadre du dispositif de sauvegarde des archives communales.
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération

Accusé de réception en préfecture
001-210103255-20250716-delib2025-35-DE
Date de télétransmission : 17/07/2025
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la télétransmission
en préfecture le 17 juillet 2025

Publication le 18 juillet 2025

Le maire



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme,

Le Maire

Pascal PAIN

